

FICHE TECHNIQUE

PLAN D' ACCOMPAGNEMENT AGROENVIRONNEMENTALE « FERME PAR FERME »

Conception d'un plan d'accompagnement agroenvironnemental individualisé et d'une stratégie d'implantation auprès des entreprises

- Le plan d'accompagnement agroenvironnemental pourra contenir plusieurs mesures à mettre en œuvre, soit individuelles ou collectives. Il pourrait s'agir, entre autres, de :

Réduction des intrants
Modification de l'alimentation du troupeau
Génétique du troupeau

Ententes d'épandage
Traitement à la ferme du fumier
Traitement collectif du fumier
Diversification des activités de l'entreprise

Le plan d'accompagnement agroenvironnemental comprend les étapes suivantes :

A - Diagnostic

- Réalisation du bilan phosphore, exigible selon le *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA), d'ici juin 2003.

B – Confection du plan d'accompagnement

- Si l'entreprise n'est pas conforme à la nouvelle norme environnementale, différentes ressources professionnelles seront mises à contribution pour la confection du plan d'accompagnement.
- Ce plan vise à identifier les mesures devant permettre à l'entreprise d'ajuster sa situation environnementale en lien avec la réglementation et selon un échéancier réaliste.

C – Établissement de l'appui financier

- Le plan d'accompagnement réalisé fait l'objet d'une analyse en vue d'évaluer le type et le niveau d'appui financier qui sera offert à l'entreprise.
 - La proposition d'appui financier du MAPAQ est soumise au gestionnaire de l'entreprise qui, s'il en accepte les conditions, s'engage à réaliser le plan d'accompagnement sur son entreprise en respectant l'échéancier convenu.
-

D – Implantation des mesures d'accompagnement

- Le producteur est responsable d'implanter dans son entreprise les mesures identifiées au plan d'accompagnement.
- Le MAPAQ s'assure que le producteur suit le plan prévu et convient, si nécessaire, des ajustements à apporter en cours de réalisation.

E – Suivi agroenvironnemental

- Lorsque l'entreprise sera conforme aux nouvelles normes environnementales, le producteur sera responsable du maintien de la conformité.
- Un processus de suivi individuel de l'entreprise sera mis en place.

Mise en place d'un banc d'essai régional dans la région de la Chaudière-Appalaches

- Afin de s'assurer que le plan d'accompagnement prévu est pleinement opérationnel, les étapes seront validées et ajustées sur la base d'un banc d'essai réalisé dans la municipalité de Saints-Anges, avant d'être mises en œuvre partout au Québec à compter de juin 2003.
-